



**Direction générale de l'enseignement  
et de la recherche  
Service de l'enseignement technique  
Sous-direction des politiques de formation  
et d'éducation  
Bureau des Diplômes de l'Enseignement Technique  
78 rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP  
0149554955**

**Note de service  
DGER/SDPFE/2018-678  
11/09/2018**

**Date de mise en application :** Immédiate  
**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.  
Cette instruction ne modifie aucune instruction.  
Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** information relative au certificat médical spécifique à fournir pour la pratique de la boxe anglaise et la pratique du rugby à XV et à VII.

#### Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service régionaux de la formation et du développement  
Services de la Formation et du Développement  
Haut Commissariat de la République des COM  
Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelles Agricoles  
Unions nationales fédératrices d'établissements privés (CNEAP, UNMFREO)  
Inspection de l'enseignement agricole

**Résumé :** nouvelles dispositions relatives à l'examen médical subordonné au certificat médical à fournir pour la pratique de la boxe anglaise et la pratique du rugby à XV et à VII.

**Textes de référence :**

Arrêté du 9 juillet 2018 modifiant l'article A.231-1 du code du sport (NOR: SPOV1819329A).

La présente note de service a pour objet d'informer les établissements d'enseignement agricole publics et privés sous contrat ainsi que les services régionaux de la formation et du développement au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des nouvelles dispositions introduites par l'arrêté du 9 juillet 2018 modifiant l'article A. 231-1 du code du sport.

Les nouvelles caractéristiques de l'examen médical spécifique relatif à la délivrance du certificat médical de non contre-indication pour la pratique de la boxe anglaise ainsi que pour la pratique du rugby à XV et à VII y sont précisées.

Le directeur général  
de l'enseignement et de la recherche

Philippe VINÇON